

Valérie Lucia <v_lucia@kinesiologue.com>

Avis de renouvellement FKQ - 2016

Fédération des kinésiologues du Québec <info@kinesiologue.com> Répondre à : Fédération des kinésiologues du Québec <info@kinesiologue.com> À : info@kinesiologue.com 1 décembre 2015 à 13:19

Version Web | Accéder à son profil





Le professionnel de la santé

SPÉCIALISTE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE







Renouvelez dès aujourd'hui!

Nous sollicitons, par la présente, le **renouvellement de votre adhésion et de votre assurance pour l'exercice financier 2016**. Votre renouvellement à la FKQ doit être fait **au plus tard le 15 janvier 2016** afin d'assurer la poursuite des services qui vous sont consentis en tant que membre de la Fédération des kinésiologues du Québec. Votre renouvellement doit se faire obligatoirement en ligne (par carte de crédit).

Renouvellement de votre assurance responsabilité professionnelle - membre accrédité seulement

Seulement pour les membres ACCRÉDITÉS (ou accrédités aux cycles supérieurs) ayant une police d'assurance responsabilité professionnelle en vigueur jusqu'au 1er janvier 2016.

(Si vous renoncez à votre assurance cette année (membre en congé parental, affilié, sans assurance, avisez l'assureur de ce changement de statut).

Renouvelez votre prime d'assurance sur le portail Internet de "Le Groupe d'assurances PROLINK Inc." d'ici le 31 décembre 2015.

- Site Internet de l'assureur : https://www.lms.ca/Login/
- Nom d'utilisateur : veuillez utiliser votre adresse courriel
- Mot de passe : veuillez utiliser votre *mot de passe* (s'il est oublié, cliquez sur mot de passe oublié).
- Option : renouveler assurance

La prime standard pour l'assurance responsabilité professionnelle est de 2 000 000 \$. Vous avez le choix de choisir celle qui vous convient le plus (1 M\$, 2 M\$, 3 M\$ ou 5 M\$). Il vous est fortement recommandé de vous procurer également une l'assurance responsabilité civile générale.

Découvrez pourquoi ici.

IMPORTANT! Sauvegardez votre preuve d'assurance pour compléter votre renouvellement de la FKQ (voir rubrique sur le renouvellement FKQ)

*Seules les preuves suivantes sont acceptées (aucune preuve en format html). Elles doivent être ajoutées à votre renouvellement FKQ pour valider ce dernier - n'envoyez rien par courriel.

- Votre CERTIFICAT d'assurance de 2016 portant votre nom (pas le libellé d'assuranc)
 - ce certificat peut être téléchargé directement sur votre profil du site de LMSProlink à la suite du renouvellement de ce dernier. <u>Enregistrer une copie pdf et téléversez cette</u> <u>même preuve dans votre dossier FKQ</u> (dans Mes adhésions + Gérer mes documents).

OU

- Le REÇU d'achat d'assurance.
 - o ce reçu vous est envoyé par courriel. <u>Faites une copie d'écran et téléversez cette</u> <u>même preuve dans votre dossier FKQ (dans Mes adhésions + Gérer mes documents).</u>

Pour tout autre questionnement relié à l'achat, à votre login ou à vos assurances, contactez :

Isabelle Blefari | iblefari@jsassurance.ca | (514) 384-1460 ext. 246

Un membre qui renouvelle son assurance, sans renouveler son adhésion à la FKQ, ne sera pas couvert pour ses actes.

Renouvellement de votre cotisation à la FKQ

Rendez-vous sur www.kinesiologue.com et cliquez sur le bouton « ACCÈS MEMBRE » en haut à droite de l'écran. Tapez votre *courriel* de connexion ainsi que votre *mot de passe*. Si vous avez oublié ce dernier (ou s'il ne fonctionne plus), utilisez la fonction "mot de passe oublié".

- 1. Cliquez sur « MES ADHÉSIONS ».
- 2. Sélectionnez « RENOUVELER MON ADHÉSION », puis renouvelez la catégorie en cours ou changez-là si elle ne correspond plus à votre situation actuelle. Afin d'en connaître davantage sur les catégories de membres, consultez la section devenir membre.

*** SVP <u>cliquez une seule fois sur le bouton PAYER</u> pour éviter un paiement multiple. Une page de confirmation sera affichée lorsque le paiement sera accepté. Notez que 20 \$ seront retenus sur tout remboursement.

- 3. Téléchargez votre certificat d'assurance ou autres documents demandés en cliquant sur « MES ADHÉSIONS », « GÉRER MES DOCUMENTS » (pour l'année 2016), puis « TÉLÉVERSER ». Une fois le fichier choisi, cliquez sur « METTRE À JOUR ».
- 4. Autres actions importantes. Cliquez sur :
 - « MODIFIER MON PROFIL » : pour mettre à jour vos données. Vérifiez votre association régionale ceci est important pour nos données.
 - « MES FORMATIONS CONTINUES » : pour compléter votre dossier de formation continue

(membre accrédité seulement). Si votre dossier est incomplet à la fin de vos 2 ans, visionnez les règles de formation continue.

Votre renouvellement de la FKQ doit être faire au plus tard le 15 janvier 2016 afin d'assurer la poursuite des services qui vous sont consentis. Votre cotisation est déductible d'impôts. Il est donc important de garder le reçu de renouvellement qui vous sera envoyé par courriel une fois votre renouvellement validé. Accélérez la validation de votre renouvellement en téléchargeant dès aujourd'hui votre preuve d'achat d'assurance à votre renouvellement de la FKQ.

Puisque nous recevrons plusieurs demandes de renouvellement simultanément, S.V.P. prévoir un délai de 2-3 semaines dans la réception de votre confirmation.

Vous avez une question? Consultez notre FAQ ci-dessous!

Merci pour votre soutien et Joyeuses fêtes!







www.kinesiologue.com 514-343-2471 info@kinesiologue.com

se désabonner

Ce courriel a été envoyé à info@kinesiologue.com par FKQ

2100, Bd Edouard Montpetit Montreal (Quebec) H3T 1J4 Téléphone : 514 343 2471

Se désabonner | Accéder à son profil | Signaler que ce courriel est un pourriel



Cliquez ici pour vous ouvrir un compte

Une version Web de l'infolettre est accessible à cette adresse :

http://s1.hpjcc.com/static/n/nsSLixU4TliKDM2NtNxDGHVY/c/xlsWJpsyHP0PtdrnJmX0i1b